



## *Conseil communal du 27 février 2018 Principales décisions*

---

### **Affaires générales**

- Le conseil prend acte de l'exclusion de M. Jean-François Mitsch de son groupe politique PS. M Mitsch continue à siéger en qualité de conseiller communal indépendant.
- Le Conseil procède au remplacement de M. Mistch dans ses mandats dérivés :
- M. Mitsch est redésigné aux assemblées générales d'Ores et d'IPFBW
- Mme Fevery est désignée à la commission communale agriculture
- M. Dubois est désigné à la commission communale des Finances et à la commission de la rénovation urbaine
- Le conseil désigne Mme Fevery pour représenter le groupe PS au comité d'accompagnement du plan Energie Climat
- Le Conseil approuve une convention par laquelle la Ville met à disposition du Centre culturel le rez-de-chaussée du bâtiment situé 1, rue de Charleroi pour y faire un lieu d'exposition pour un artiste ou un artisan dans le cadre du projet « Vitrin' des créateurs ».
- Le Conseil approuve à l'unanimité une motion invitant le Parlement fédéral à rejeter le projet de loi actuel sur les visites domiciliaires et invitant le Gouvernement fédéral à reconsidérer le projet.
- Le conseil approuve une modification du règlement d'ordre intérieur de la Plaine de vacances concernant la présence des moniteurs aux réunions de préparation et de rangement
- Le conseil se prononce sur une motion déposée par M. Mitsch et amendée relative à l'étude sur le cadre éolien à proposer au conseil prochainement au conseil communal
- Le conseil se propose d'envoyer un courrier au Ministre de l'Intérieur lui demandant quelles sont les dispositions qui sont prises en cas d'accident nucléaire
- Le conseil prend connaissance de différentes questions posées par M. Mitsch sur la nouvelle crèche communale et lui apportera toutes les réponses voulues.

### **Finances**

- Le conseil approuve le compte 2016 de la Fabrique d'église de Genappe avec un boni de 17.635,09 €
- Le conseil approuve le budget 2018 de la Fabrique d'église de Genappe pour un total de 28.470,94 € et une part communale de 8.387,18 €
- Le conseil approuve le budget 2018 de la Fabrique d'église de Vieux-Genappe pour un montant de 34.826,83 € et une part communale de 13.065 €
- Le conseil approuve la convention de prêt CRAC pour un montant de 730.025 € correspondant au montant du subside octroyé pour le financement de la construction de la crèche "Les Minis Pousses"

### **Urbanisme**

Le Conseil communal approuve le projet d'acte pour l'acquisition d'un bien sis à Glabais, lieu-dit "Baty des Flamandes" pour un montant de 23 000,00 € (vingt-trois mille euro), et l'acte de résiliation de bail à ferme sous condition suspensive, lequel prévoit le paiement au fermier occupant, d'une somme de 4 000,00 € (quatre mille euro). Ces acquisitions permettront de réaliser des travaux de lutte contre les inondations.

## **Travaux**

- Le conseil approuve le cahier des charges du marché de travaux relatif aux interventions localisées en voirie - Programme 2018 pour un montant de 120.234,68 €, 21% TVA comprise.
- Le conseil approuve le cahier des charges du marché de travaux relatifs aux réfections des voiries agricoles pour un montant de 39.899,75 €, 21% TVA comprise.
- Le conseil approuve le cahier des charges du marché de travaux relatif à la réalisation de divers trottoirs dans l'entité pour un montant de 199.379,08 €, 21% TVA comprise